

SOMMAIRE

La Chambre des députés depuis 1945	6
Les différents partis	7
La formation du nouveau gouvernement	9
La constitution des ministères	17
Les membres du gouvernement	49
La composition du gouvernement	51
Jean-Claude Juncker	53
Jean Asselborn	57
Marie-Josée Jacobs	59
Mady Delvaux-Stehres	61
Luc Frieden	63
François Biltgen	65
Jeannot Krecké	67
Mars Di Bartolomeo	69
Jean-Marie Halsdorf	71
Claude Wiseler	73
Nicolas Schmit	75
Octavie Modert	77
Marco Schank	79
Françoise Hetto-Gaasch	81
Romain Schneider	83

ROMAIN SCHNEIDER

MARCO SCHANK

NICOLAS SCHMIT

JEAN-MARIE HALSDORF

MARS DI BARTOLOMEO

CLAUDE WISELER

OCTAVIE MODERT

FRANÇOISE HETTO-GAASCH



FRANÇOIS BILTGEN

MADY DELVAUX-STEHRES

JEAN ASSELBORN

JEAN-CLAUDE JUNCKER

MARIE-JOSÉE JACOBS

LUC FRIEDEN

JEANNOT KRECKÉ

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DEPUIS 1945

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR PARTI ET PAR ÉLECTION

	1945	1948	1951	1954	1959	1964	1968	1974	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009
CSV	25	22	21	26	21	22	21	18	24	25	22	21	19	24	26
LSAP	11	15	19	17	17	21	18	17	14	21	18	17	13	14	13
DP	9*	9*	8*	6*	11	6	11	14	15	14	11	12	15	10	9
KPL	5	5	4	3	3	5	6	5	2	2	1	-	-	-	-
ADR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4*	5**	7**	5**	4
Déi Gréng	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	7	7
GLEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
GAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-
SDP	-	-	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-	-
Enrôlés de force	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
SI	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
MIP	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déi Lénk	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Biergerlëscht	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	51	51	52	52	52	56	56	59	59	64	60	60	60	60	60

LES DIFFÉRENTS PARTIS

CSV	Chrëschtlech Sozial Vollekspartei
LSAP	Lëtzebuenger Sozialistesche Aarbechterpartei
DP	Demokratesch Partei – *Groupement démocratique
KPL	Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg
ADR	Alternativ Demokratesch Reformpartei – **Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegheet – *Aktiounskomitee 5/6
Déi Gréng	Déi Gréng (fusion du GLEI et du GAP)
GLEI	Gréng Lëscht – Ekologesch Initiativ
GAP	Gréng Alternativ Partei
SDP	Sozialdemokratesch Partei (scission du LSAP)
Enrôlés de force	Enrôlés de force
SI	Socialistes indépendants (scission du LSAP)
MIP	Mouvement indépendant populaire
PIE	Parti des indépendants de l'Est
Déi Lénk	Déi Lénk (alliance entre le KPL et divers mouvements d'extrême gauche et du monde associatif)
Biergerlëscht	Biergerlëscht

20
09

A large, semi-transparent graphic of the year '2009' is centered on the page. The number '0' is replaced by a red lion rampant, which is the coat of arms of the Swiss Confederation.

LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le 7 juin 2009, les électeurs luxembourgeois ont été appelés à élire les 60 membres de la Chambre des députés. Suite aux suffrages exprimés, la répartition des sièges au sein de la Chambre des députés se présente comme suit :

	2009	2004
CSV – Chrëschtlech Sozial Vollekspartei	26	24
LSAP – d’Sozialisten	13	14
DP – Demokratesch Partei	9	10
Déi Gréng	7	7
ADR – Alternativ Demokratesch Reformpartei ¹	4	5
Déi Lénk	1	0
KPL – d’Kommunisten	0	0
Biergerlëscht	0	/

¹En avril 2006, l’ADR a changé son nom de *Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet en Alternativ Demokratesch Reformpartei*

Démission du gouvernement sortant (8 juin)

Au lendemain des élections, le 8 juin 2009, les membres du gouvernement sortant se sont réunis pour une dernière séance du Conseil de gouvernement.

À l’issue de cette séance, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au

palais grand-ducal. Comme il est d’usage au lendemain des élections législatives, le Premier ministre a présenté la démission du gouvernement sortant au chef de l’État.

À cette occasion, S.A.R. le Grand-Duc a demandé au gouvernement de rester en fonction jusqu’à la formation d’un nouveau gouvernement. Il l’a par ailleurs chargé de continuer à expédier les affaires courantes et de prendre, à titre exceptionnel, toutes les mesures urgentes qui s’imposent dans le cadre de la lutte contre la crise économique et financière.

Désignation du formateur (9 juin)

Après avoir successivement reçu en audience de consultation le président de la Chambre des députés sortante, le président du Conseil d’État ainsi qu’un représentant de chaque liste participant aux élections législatives, le chef de l’État a convoqué Jean-Claude Juncker en audience le 9 juin 2009.

À l’issue de cette réunion, le maréchalat de la Cour grand-ducale a annoncé que S.A.R. le Grand-Duc avait pris la décision de charger Jean-Claude Juncker de la formation du nouveau gouvernement.

Le nouveau formateur Jean-Claude Juncker, de son côté, a déclaré qu’il allait proposer à son parti, le Parti chrétien-social (CSV), d’entamer rapidement

des négociations avec le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) pour mettre sur pied « un gouvernement de la continuité et de la responsabilité ».

CSV et LSAP (9 juin)

Dans la soirée du 9 juin 2009, le Conseil national du CSV a donné son feu vert à l'ouverture des négociations de coalition avec le LSAP.

Le 13 juin 2009, Jean-Claude Juncker a reçu en sa qualité de formateur une délégation du LSAP pour un entretien préalable destiné à préparer les négociations devant mener à la formation d'un nouveau gouvernement, entretien qui s'est déroulé dans une ambiance constructive. À l'issue de l'entretien, le formateur a annoncé que les premières réunions plénières des négociations de coalition auraient lieu les 16 et 17 juin 2009.

Ouverture des négociations de coalition (16-17 juin)

Neuf jours après les élections législatives, les 16 et 17 juin 2009, les délégations du CSV et LSAP se sont réunies au ministère du Travail, sous la présidence du formateur Jean-Claude Juncker, pour entamer les négociations de coalition en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

Après avoir tracé le cadre des négociations de coalition, les deux délégations ont entendu les exposés de hauts fonctionnaires des institutions suivantes : Banque centrale du Luxembourg, Statec, Trésorerie de l'État, Inspection générale des finances, Commission de surveillance du secteur financier, Administration des contributions directes, Administration de l'enregistrement et des domaines, Administration des douanes et accises et Inspection générale de la Sécurité sociale. Ces exposés portaient sur la situation économique, financière et sociale du pays.

Six groupes de travail

À l'issue de ces réunions plénières, le formateur Jean-Claude Juncker a annoncé que les partenaires avaient convenu de mettre en place six groupes de travail appelés à approfondir les discussions sur des sujets définis et à faire rapport à l'assemblée plénière dans les meilleurs délais.

Les dossiers des six groupes de travail :

- finances publiques ;
- économie ;
- politique territoriale ;
- politique sociale ;
- éducation et formation ;
- modernisation de l'État.

Réunions plénières et audience au palais grand-ducal (22 juin-7 juillet)

Par la suite, les délégations du CSV et du LSAP se sont réunies en assemblée plénière, sous la présidence du formateur Jean-Claude Juncker, les 22, 29 et 30 juin 2009.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée en vue de la constitution du nouveau gouvernement, le formateur Jean-Claude Juncker a été reçu en audience au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc le 6 juillet 2009.

Le 7 juillet 2009, les délégations du CSV et du LSAP se sont à nouveau réunies sous la présidence de Jean-Claude Juncker afin de poursuivre leurs négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

S'exprimant devant la presse à l'issue des travaux, le formateur et les présidents des deux délégations, François Biltgen (CSV) et Jean Asselborn (LSAP), se sont dit satisfaits de l'avancement des travaux et notamment du fait que 14 chapitres de négociation avaient été conclus : Économie – Médias – Protection des consommateurs – Éducation – Éducation supérieure – Recherche publique – Santé – Environnement – Classes moyennes – Culture – Égalité des chances – Logement – Tourisme – Sports.

« Quasi-accord » sur le futur programme de coalition (8-16 juillet)

Les négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement ont continué les 8, 9 et 10 juillet 2009.

Au lendemain des réunions plénières des 14 et 15 juillet 2009, le formateur Jean-Claude Juncker ainsi que les chefs de délégation du CSV et du LSAP, François Biltgen et Jean Asselborn, ont présenté l'avancement des négociations à la presse le 16 juillet 2009.

D'après le formateur Jean-Claude Juncker, les délégations sont parvenues à un « quasi-accord » sur le futur programme de coalition, des détails restant à régler sur le plan de la politique sociétale, notamment en ce qui concerne les nouvelles formes de partenariat, l'adoption et l'avortement.

Les accords concernent les dossiers suivants :

Politique financière – Centre financier – Sécurité sociale – Constitution et institutions – Agriculture, viticulture et développement rural – Mobilité (y inclus les travaux et transports publics ainsi que l'aménagement du territoire) – Immigration – Travail – Justice – Économie – Énergie – Télécommunications – Médias – Fonction publique – Simplification administrative – Politique étrangère – Coopération – Défense.

Signature de l'accord de coalition (20 juillet)

Quarante-trois jours après les élections législatives du 7 juin 2009, le formateur Jean-Claude Juncker et les présidents de délégation du CSV et du LSAP, François Biltgen et Jean Asselborn, ont signé l'accord de coalition en vue de la formation du futur gouvernement au ministère du Travail et de l'Emploi le 20 juillet 2009.

L'accord de coalition prévoit la répartition suivante des portefeuilles ministériels entre le CSV et le LSAP :

CSV

- Premier ministre, ministère d'État, simplification administrative ;
- Finances, Budget, Trésor ;
- Développement durable (regroupement des anciens portefeuilles Travaux publics, Transports, Environnement et Aménagement du territoire) ;
- Culture ;
- Coopération ;
- Justice ;
- Enseignement supérieur, Recherche et Communications ;
- Intérieur (avec tutelle sur la police grand-ducale) ;
- Défense ;
- Grande Région ;
- Famille, Égalité des chances ;

- Logement ;
- Classes moyennes ;
- Tourisme ;
- Fonction publique.

LSAP

- Affaires étrangères ;
- Immigration ;
- Travail et emploi ;
- Économie et économie solidaire ;
- Éducation nationale ;
- Santé ;
- Sécurité sociale ;
- Agriculture ;
- Sports.

Confirmation des membres du nouveau gouvernement (20 juillet)

Dans la soirée du 20 juillet 2009, les instances dirigeantes du CSV et du LSAP ont donné leur feu vert au résultat des négociations de coalition en approuvant l'accord de coalition ainsi que la répartition des portefeuilles ministériels.

Dans ce contexte, les deux partis ont désigné en leur sein les personnes assumant les responsabilités ministérielles au sein du futur gouvernement.

Le nouveau gouvernement de coalition compte neuf ministres représentant le CSV, dont le Premier ministre, et six ministres représentant le LSAP.

Du côté du CSV figurent Jean-Claude Juncker, Luc Frieden, François Biltgen, Marie-Josée Jacobs, Claude Wiseler, Jean-Marie Halsdorf, Octavie Modert, Marco Schank et Françoise Hetto-Gaasch.

Du côté du LSAP figurent Jean Asselborn, Mady Delvaux-Stehres, Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo, Nicolas Schmit et Romain Schneider.

Le 21 juillet 2009, Jean-Claude Juncker a été reçu une dernière fois en audience, en sa qualité de formateur, par S.A.R. le Grand-Duc. Il a informé ce dernier de la conclusion de la mission lui confiée par le chef de l'État quelques semaines auparavant.

Assermentation du nouveau gouvernement (23 juillet)

Le 23 juillet 2009, S.A.R. le Grand-Duc a procédé au château de Berg à l'assermentation du Premier ministre, du Vice-Premier ministre et des ministres désignés.

Au début de la cérémonie, le chef de l'État a signé les arrêtés grand-ducaux relatifs à la formation du nouveau gouvernement.

Le gouvernement 2009 se compose d'un président ayant le titre de Premier ministre, d'un Vice-Premier ministre et de 13 membres ayant le titre de ministre.

Les compétences ministérielles ont été attribuées comme suit :

- Jean-Claude Juncker
Premier ministre ; ministre d'État ; ministre du Trésor ;
- Jean Asselborn
Vice-Premier ministre ; ministre des Affaires étrangères ;
- Marie-Josée Jacobs
Ministre de la Famille et de l'Intégration ; ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ;
- Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;
- Luc Frieden
Ministre des Finances ;
- François Biltgen
Ministre de la Justice ; ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative ; ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; ministre des Communications et des Médias ; ministre des Cultes ;
- Jeannot Krecké
Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ;
- Mars Di Bartolomeo
Ministre de la Santé ; ministre de la Sécurité sociale ;

- Jean-Marie Halsdorf
Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région ; ministre de la Défense ;
- Claude Wiseler
Ministre du Développement durable et des Infrastructures ;
- Nicolas Schmit
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration ;
- Octavie Modert
Ministre de la Culture ; ministre aux Relations avec le Parlement ; ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre ; ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative ;
- Marco Schank
Ministre du Logement ; ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures ;
- Françoise Hetto-Gaasch
Ministre des Classes moyennes et du Tourisme ; ministre de l'Égalité des chances ;
- Romain Schneider
Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ; ministre des Sports ; ministre délégué à l'Économie solidaire.

Le débat sur la déclaration gouvernementale a eu lieu à la Chambre des députés le 30 juillet 2009.

Déclaration gouvernementale (29 juillet)

La Chambre des députés s'est réunie le 29 juillet 2009 pour entendre la déclaration gouvernementale faite par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État.

20
09

A large, semi-transparent red graphic of the year '2009' is centered on the page. The number '0' in the second position contains a red lion rampant, which is the coat of arms of the French Republic.

LA CONSTITUTION DES MINISTÈRES

MINISTÈRE D'ÉTAT

1. Présidence du gouvernement – Coordination de la politique générale et coordination entre départements ministériels – Organisation du gouvernement – Relations institutionnelles avec la Cour grand-ducale, la Chambre des députés et le Conseil d'État – Secrétariat général du Conseil de gouvernement – Conseil économique et social – Commission d'économies et de rationalisation – Ordres nationaux; fêtes et cérémonies publiques – Résistance – Enrôlés de force.
2. Relations avec le médiateur.
3. Haut-Commissariat à la protection nationale.
4. Service de renseignement de l'État.
5. Centre de communications du gouvernement.
6. Service information et presse.
7. Commission consultative des droits de l'homme du Grand-Duché de Luxembourg.
8. Centre d'études européennes Robert Schuman.
9. Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

Attributions relevant des compétences en matière de simplification administrative

1. Mesures à caractère transversal : Harmonisation des procédures de consultation publique – Simplification des procédures d'autorisation – Fixation de délais de réponse pour l'administration.
2. Mesures de simplification visant des dispositions législatives et réglementaires spécifiques.
3. Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE).

Attributions relevant des compétences du ministre des Communications et des Médias

1. Service des médias et des communications.
2. Politique des médias : Développement du site pour les activités audiovisuelles et de communication – Fonds national de soutien à la production audiovisuelle; Certificats d'investissement audiovisuel – Commissariat du gouvernement près la CLT-UFA – Commissariat du gouvernement près la S.E.S. – Commissariat du

gouvernement près la radio socio-culturelle – Société de l'information – Législation spatiale.

3. Communications : Politique et autorité réglementaire nationale en matière postale, de télécommunications et de radiocommunications – Institut luxembourgeois de régulation – Gestion du spectre des fréquences – Exécution des conventions, constitutions et accords internationaux concernant les services postaux, de télécommunications et de radiocommunications.
4. Protection des données – Relations avec la Commission nationale pour la protection des données.

Attributions relevant des compétences du ministre des Cultes

Cultes – Relations avec les communautés religieuses – Conventions découlant de l'article 22 de la Constitution.

Attributions relevant des compétences du ministre aux Relations avec le Parlement

1. Relations avec la Chambre des députés ; coordination entre travaux parlementaires et gouvernementaux.
2. Service central de législation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du ministère – Service diplomatique et consulaire : passeports, visas et légalisations – Protocole du gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel relatif à la politique européenne – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations économiques multilatérales.
3. Relations économiques internationales.
4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Coopération au développement – Action humanitaire – Relations avec les organisations non gouvernementales.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Défense

Armée : Défense du territoire national – Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations pour le maintien de la paix et à des opérations d'aide humanitaire – Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées – Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

Immigration : Entrée et séjour des étrangers – Retour de personnes en situation irrégulière – Octroi du statut

d'apatride – Asile: octroi du statut de réfugié et du statut conféré par la protection subsidiaire – Centre de rétention – Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Politique agricole nationale et communautaire – Développement économique des secteurs agricoles et agroindustriels – Gestion durable de l'espace cultural – Contrôle de la qualité et de la sécurité des produits agricoles – Protection des animaux.
2. Agriculture – Service Sanitel – Administration des services techniques de l'agriculture – Laboratoire de contrôle et d'essais – Service d'économie rurale – Administration des services vétérinaires – Laboratoire de médecine vétérinaire – Office national du remembrement – Chambre d'agriculture – Fonds européens agricoles FEAGA/Feader – Organisme chargé de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA).
3. Viticulture – Institut viti-vinicole – Fonds de solidarité viticole – Marque nationale du vin, des vins mousseux et des crémants de Luxembourg.
4. Horticulture.
5. Sylviculture.
6. Développement rural – Programme Leader.

MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME

1. POLITIQUE GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME).

Autorisations d'établissement pour les professions visées par la loi modifiée du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel – Aides à l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat – Mesures de reconversion économique et sociale au profit du commerce et de l'artisanat – Mise en œuvre de la réglementation concernant la concurrence déloyale et l'interdiction du travail clandestin – Heures de fermeture des magasins de détail – Foires, marchés et expositions professionnelles – Relations avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et les organisations d'artisans et de commerçants – Zones d'activités pour les PME – Promotion commerciale des PME – Promotion des investissements dans les PME.

2. POLITIQUE GÉNÉRALE DU TOURISME.

Promotion touristique – Infrastructure touristique – Office national du tourisme – Congrès et séminaires – Luxembourg Congrès – Agences touristiques à l'étranger – Coopération transfrontalière.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

1. Politique culturelle nationale et internationale – Développement culturel régional – Statut de l'artiste professionnel indépendant – Carnet de l'intermittent du spectacle – Promotion de la création artistique – Patrimoine culturel national – Politique architecturale – Statistiques culturelles.

Conseil permanent de la langue luxembourgeoise – Conseil national du livre – Concours littéraire national – Commissariat à l'enseignement musical – Conseil supérieur de la musique – Commission des sites et monuments nationaux – Commission de surveillance des bâtiments religieux.

2. Négociation, signature et exécution des accords culturels – Coopération culturelle interrégionale – Francophonie – Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco – Institut européen des itinéraires culturels – Institut Pierre Werner – Espace culturel Grande Région – Portail culturel Grande Région – Bureau de promotion internationale des artistes et acteurs culturels.
3. Coordination des instituts culturels nationaux : Archives nationales – Bibliothèque nationale – Centre national de l'audiovisuel – Centre national

de littérature – Musée national d'histoire et d'art – Musée national d'histoire naturelle – Musée Trois Glants – Service des sites et monuments nationaux.

4. Fonds culturel national – Fonds national de soutien à la production audiovisuelle – Casino, Forum d'art contemporain – Fondation Henri Pensis – Fondation Musée d'art moderne Grand-Duc Jean – Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster – Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte – Centre de musiques amplifiées – Radio socio-culturelle – Carré Rotondes – Institut grand-ducal.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Attributions relevant des compétences en matière d'aménagement du territoire

1. Aménagement général du territoire

Politique générale de l'aménagement du territoire – Mise en œuvre du programme directeur ainsi que des plans directeurs de l'aménagement du territoire – Suivi du développement territorial – Relations avec les instances consultatives de l'aménagement du territoire – Contrats et conventions de coopération État-communes en matière de développement territorial – Coordination interministérielle des politiques sectorielles ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol – Friches industrielles et grands pôles de développement – Communautés urbaines.

2. IVL

Pilotage de la démarche d'ensemble – Communication et sensibilisation – Adaptation des mesures d'incitation financière – Préparation de mesures réglementaires – Projets pilotes : monitoring et suivi.

3. Parcs naturels.

4. Politique internationale et interrégionale d'aménagement du territoire (cohésion territoriale et politique urbaine) – Région métropolitaine et agglomérations transfrontalières – Groupements européens de coopération territoriale – Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) – Interreg B et C.

Attributions relevant des compétences en matière d'environnement

1. Mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement – Coordination interministérielle de la gestion de l'environnement et du développement durable – Coordination du plan national pour un développement durable – Conseil supérieur pour le développement durable – Coordination et coopération en matière d'environnement et de développement durable sur le plan interrégional et international – Prévention des pollutions et nuisances – Protection de l'environnement humain et naturel – Protection de l'atmosphère – Coordination nationale en matière de lutte contre le changement climatique et suivi des négociations internationales – Suivi du Plan national d'allocation de quotas d'émissions de gaz à effet de serre

et du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre – Gestion du Fonds de financement des mécanismes de Kyoto – Promotion des économies d'énergies, des énergies nouvelles et renouvelables – Développement de la guidance environnementale et énergétique – Lutte contre le bruit – Prévention et gestion des déchets – Protection et assainissement des sols – Coordination de la gestion et de la protection des ressources naturelles – Détermination et contrôle de la qualité des ressources naturelles – Sauvegarde, maintien et entretien des habitats naturels et des paysages – Gestion durable des forêts – Zones protégées – Forêts en libre évolution – Chasse – Coordination interministérielle en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets, plans et programmes – Études d'impact sur l'environnement – Audit écologique et énergétique – Label écologique – Laboratoire de l'environnement – Promotion des activités et des technologies écologiques – Instruments économiques et fiscaux à caractère environnemental – Autorisation des établissements classés.

2. Fonds pour la protection de l'environnement.
3. Administration de l'environnement.
4. Administration de la nature et des forêts.
5. Energieageance – Groupement d'intérêt économique MyEnergy.

Attributions relevant des compétences en matière de transports

1. Politique générale des transports : Définition, conception et orientation par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux.
2. Chemins de fer : Transport ferroviaire de personnes et de marchandises – Infrastructures ferroviaires et raccordements ferroviaires internationaux – Fonds du rail – Réglementation ferroviaire – Administration des chemins de fer.
3. Circulation routière : Permis de conduire et formation des conducteurs – Immatriculation et contrôle technique des véhicules – Réglementation et sécurité routière – Garage du gouvernement.
4. Transports routiers : Réglementation relative aux transports internationaux routiers – Autorisations de transports internationaux de voyageurs et de marchandises par route – Contrôle routier – Service de gestion des taxis à l'aéroport de Luxembourg.
5. Services publics de transport : Coordination des différents modes de transport effectuant un service public – Détermination de l'offre – Communauté

des transports / Centrale de mobilité – Service des transports de l'éducation différenciée.

6. Navigation intérieure: Réglementation – Exploitation de la Moselle canalisée – Port de Merttert – Service de la navigation fluviale.
7. Transports combinés – Politique multimodale – Terminaux intermodaux – Administration des enquêtes techniques.
8. Aéroport – Navigation et transports aériens – Sécurité et sécurité aériennes – Direction de l'aviation civile – Administration de la navigation aérienne – Développement des activités aéroportuaires.

Attributions relevant des compétences en matière de travaux publics

1. Politique générale des travaux publics: Définition, conception et orientation des travaux par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux – Commission d'analyse critique – Législation sur les marchés publics – Commission des soumissions.
2. Bâtiments de l'État – Administration des bâtiments publics – Construction et entretien des bâtiments

de l'État – Réalisation des projets d'investissements financés par les fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux – Fonds d'entretien et de rénovation – Projets préfinancés – Fonds pour la loi de garantie.

3. Voirie de l'État – Administration des ponts et chaussées – Construction et entretien de la voirie de l'État – Réalisation des projets de la grande voirie de communication financés par le Fonds des routes – Exploitation de la grande voirie et gestion du trafic – Construction et entretien des barrages et d'ouvrages d'art – Aménagement des pistes cyclables du réseau national.
4. Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.
5. Fonds pour la rénovation de la vieille ville.
6. Fonds pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

1. Politique économique générale: Compétitivité et croissance – Marché intérieur – Statistiques et études économiques, sociales, environnementales et démographiques – Statec – Comité de politique économique UE – OCDE (EDRC) – Observatoire de la compétitivité – Comité de conjoncture – Coordination de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au niveau national.
Investissements de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie – Commerce électronique – Politique de développement économique régional – FEDER – Aides d'État – Autorisations d'établissement à caractère industriel – Zones d'activités économiques, infrastructures d'accueil – Comité de développement économique (BED) – Société nationale de crédit et d'investissement.
2. Politique d'entreprise, de technologie et d'innovation: Comité de politique d'entreprise de l'Union européenne – Responsabilité sociale des entreprises – Qualité de la réglementation – « Le Guichet » volet entreprises – Promotion de l'esprit d'entreprise, Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE) – Recherche privée: Politique de recherche-développement, d'innovation et de transferts technologiques – Partenariats de recherche: Integrated Biobank of Luxembourg – Pépinières d'entreprises et centres d'entreprise et d'innovation – Création d'entreprises innovantes (start-up, spin-off): Promotion, encadrement, incubateur – Luxinnovation GIE – Promotion des investissements.
3. Promotion, développement et diversification économiques: Prospection d'investissements –
4. Commerce extérieur: Promotion du commerce extérieur – Encadrement des activités internationales des entreprises luxembourgeoises – Comité consultatif du commerce extérieur – Instruments financiers de promotion des exportations – Groupement d'intérêt économique Luxembourg for Business – Commission et office des licences – Groupement d'intérêt économique Luxembourg@Shanghai2010.
5. Politique énergétique: Relations internationales – Coordination nationale en matière de politique énergétique – Énergie électrique et gaz, combustibles solides et liquides – Énergies renouvelables, efficacité énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie: réglementation, information, sensibilisation, promotion, formation, conseil – Promotion des activités et des technologies énergétiques –

Energieagence – Myenergy – Agence internationale de l'énergie – Office commercial du ravitaillement.

6. Politique de qualité: Accréditation, certification, normalisation – Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services – Groupement d'intérêt économique pour le développement national de la normalisation, de la propriété intellectuelle, de l'économie de la connaissance et de la compétitivité – Signature électronique – Luxtrust – CASES – CIRCL – Archivage électronique / réglementation.

7. Propriété intellectuelle : Droits d'auteur, brevets, marques, dessins et modèles et veille technologique.

8. Politique de concurrence: Législation, réglementation et surveillance des marchés – Conseil de la concurrence – Inspection de la concurrence.

9. Politique de protection juridique des consommateurs – Conseil de la consommation – Relations avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs et le Centre européen des consommateurs GIE.

10. Affaires maritimes : Commissariat aux affaires maritimes – Navigation maritime – Navigation de plaisance – Réglementation maritime.

11. Relations avec la Chambre de commerce – Société immobilière du parc des expositions de Luxembourg – Kirchberg, Luxexpo – Entreprise des postes et télécommunications.

12. Économie solidaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Attributions relevant des compétences du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

ENSEIGNEMENTS

Législation et politique générale de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie.

Enseignement fondamental.

École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.

Enseignement religieux dans l'enseignement fondamental (cycles 2-4) : personnel, subventions, salaires.

École-pilote à journée continue – Neie Lycée.

Enseignement secondaire et secondaire technique, formation de l'éducateur, formations des professions de santé.

École de la 2^e chance.

Formation professionnelle : apprentissage / formation du technicien / maîtrise.

Éducation différenciée.

Scolarisation des enfants étrangers.

Sport scolaire et parascolaire – classes sportives, Lycée sportif.

Coordination de la prise en charge des élèves dans les écoles en dehors des heures de classe.

Actions de formation dans les Centres pénitentiaires et socio-éducatifs de l'État.

Formation tout au long de la vie.

- Formation professionnelle continue : accès collectif et individuel – Centre national de formation professionnelle continue – Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.
- Formation professionnelle de reconversion, mesures de formation anti-chômage – Action locale pour jeunes.
- Formation d'initiation socio-professionnelle.

Éducation des adultes – Institut national des langues.

ADMINISTRATION

Planification – contrôle de la gestion des établissements – recrutement du personnel des écoles et des lycées, organisation du stage, affectation aux établissements et contrôle de la gestion.

Centre de psychologie et d'orientation scolaires – Aide financière pour études postprimaires – Logement des élèves – Médiation de l'éducation nationale.

Programmation des constructions scolaires – Équipements scolaires – Sécurité – Restauration scolaire.

Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – Agence pour le développement de la qualité dans les écoles – Innovation pédagogique – Formation continue du personnel des écoles.

Centre de technologie de l'éducation – Portail de l'Éducation nationale.

Conseil supérieur de l'Éducation nationale – Conférence nationale des élèves – Relations avec les parents d'élèves.

Commission nationale d'inclusion scolaire.

Relations de l'État avec l'enseignement privé.

Coopération internationale et régionale – affaires européennes : Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore) : Socrates (Lingua, Comenius, Grundvig), Leonardo da Vinci, Eurydice.

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confemen).

Validation des acquis professionnels.

Reconnaissance des diplômes non-universitaires.

Attributions relevant des compétences du ministre des Sports

1. Législation et politique sportives – Organisation sportive – Comité olympique et sportif luxembourgeois – Conseil supérieur des sports.
2. Centre national sportif et culturel.
3. École nationale de l'éducation physique et des sports – Institut national des sports – Bases nautiques au lac de la Haute-Sûre – Centres sportifs nationaux.
4. Sport scolaire et périscolaire – Sport de compétition et d'élite – Centres de formation de jeunes sportifs –

Structure des « sports-études » – Section de sports d'élite de l'armée.

5. Sport-loisir – Campagnes sportives en faveur de la santé et du bien-être – Appui du bénévolat dans le domaine sportif.
6. Service du contrôle médico-sportif – Lutte anti-dopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) – Recherche en médecine du sport dans le cadre du CRP-Santé – Coopération clinique et scientifique dans le cadre d'une convention avec le CHL – Sport des handicapés physiques et mentaux.
7. Relations avec les organismes sportifs – Appuis administratifs, techniques et financiers – Formation de cadres sportifs – Congé sportif – Assurance des sportifs – Brevets sportifs – Distinctions honorifiques sportives – Patrimoine sportif.
8. Infrastructure sportive – Programmes d'équipement sportif – Commission interdépartementale pour les équipements sportifs.
9. Relations internationales – Unesco / Convention internationale contre le dopage – Agence mondiale antidopage (AMA) – Jeux de la francophonie – Accords de coopération sportive avec des pays partenaires.

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Politique nationale et internationale en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la non-discrimination entre les sexes – Coordination d'un plan d'action national en matière d'égalité des femmes et des hommes – Intégration de la dimension du genre dans les actions politiques en partenariat avec les départements ministériels – Études d'impact des mesures législatives sur l'égalité des femmes et des hommes.

- Coordination des politiques ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination entre les sexes :
 - Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes.
 - Comité pour actions positives dans les entreprises du secteur privé.
 - Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.
- Gestion des services pour filles, femmes et femmes avec enfants.
- Élaboration de la législation et mise en œuvre d'actions de promotion en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

- Comité du travail féminin.
- Relations avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux œuvrant dans l'intérêt des femmes et de l'égalité des femmes et des hommes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Enseignement supérieur

1. Enseignement supérieur et universitaire : Université du Luxembourg, Institut universitaire international, formations au brevet de technicien supérieur, formations universitaires initiales et continues, accréditation des formations d'enseignement supérieur.
2. Vie étudiante : Aides financières pour études supérieures, bourses internationales, informations universitaires, relations avec les associations d'étudiants, logements pour étudiants et chercheurs, statut de l'étudiant, administration des fondations privées de bourses d'études.
3. Reconnaissance et homologation de titres et diplômes d'enseignement supérieur, reconnaissance de qualifications professionnelles relevant de l'enseignement supérieur, coordination et point de contact de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.
4. Commissions consultatives : Commissions d'homologation, Commissions des titres, Commission d'assimilation, Commission consultative nationale

d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ;
Cellule de recherche sur la résolution des conflits.

5. Coopération internationale : Affaires européennes ; suivi du processus de Bologne ; programmes européens d'apprentissage tout au long de la vie – Erasmus, Minerva, Tempus ; réseaux en matière de reconnaissance des diplômes ; Collège de Bruges / Natolin, Institut universitaire européen de Florence.
6. Réseau télématique de l'Éducation nationale (Restena).
7. Institut d'enseignement et de recherche doctorale et postdoctorale – MPI Max-Planck.

Recherche et innovation

1. Politique de recherche publique nationale : Recherche, développement technologique et innovation (RDI) – coordination interministérielle – Comité supérieur de la recherche et de l'innovation.
2. Politique de recherche aux plans européen et international (OCDE, Unesco) – Programme-cadre

européen de RDI – Institut européen d’innovation et de technologie.

3. Coopération scientifique et technologique inter-régionale, européenne et internationale : Coordination, mise en œuvre – COST – Partenariats de recherche : Integrated Biobank of Luxembourg.
4. Fonds national de la recherche.
5. Centres de recherche publics : CRP-Gabriel Lippmann, CRP Henri Tudor, CRP-Santé.
6. Centre d’études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques – Centre virtuel de la connaissance sur l’Europe.
7. Politique de valorisation des résultats de la recherche publique : Partenariats RDI publics-privés, transfert de connaissances/technologies et innovation : information, sensibilisation, promotion – Promotion de l’esprit d’entreprise, création d’entreprises innovantes (start-up, spin-off) : promotion, encadrement, incubateur – Luxinnovation GIE.
8. Politique des ressources humaines scientifiques : Promotion de la mobilité géographique et sectorielle; promotion de l’emploi scientifique et technologique, sensibilisation des jeunes aux sciences et technologies, promotion de la culture scientifique.

9. Politique spatiale aux plans européen et international – Plan d’action national en matière de sciences et technologies spatiales : mise en œuvre, coordination des relations avec l’Agence spatiale européenne, coopérations.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION

1. Famille et politique familiale – Conseil supérieur de la famille et de l'enfance – Formation, médiation, consultation et assistance familiales – Prestations familiales – Caisse nationale des prestations familiales.
2. Protection sociale – Droits de l'enfant – Promotion familiale – Structures d'accueil de jour pour enfants – Chèques-services accueil – Placement familial – Internats – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes – Maisons d'enfants de l'État – Centres socio-éducatifs de l'État – Adoptions – Bénévolat – Groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique.
3. Politique de la jeunesse – Service national de la jeunesse – Office national de l'enfance – Éducation non formelle et activités de loisirs – Relations avec les mouvements de jeunesse – Conseil supérieur de la jeunesse – Observatoire de la jeunesse – Assemblée nationale des jeunes – Formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisirs – Service pour jeunes et centres résidentiels – Congé éducation – Relations avec les communes – Programme d'action communautaire jeunesse – Méthode ouverte de la coopération dans le domaine de la politique jeunesse – Infrastructures pour jeunes – Service volontaire luxembourgeois pour jeunes.
4. Politique pour personnes âgées – Conseil supérieur des personnes âgées – Revalidation gérontologique – Personnes affectées de troubles psycho-gériatriques – Accueil et soins de jour et nuit – Mesures de formation et d'animation dans le domaine des personnes âgées – Accueil et soins palliatifs en milieu extrahospitalier – Formation de compétences individuelles – Maintien à domicile – Établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » – Seniorenen-Telefon – Unité d'orientation et de guidance – Relations du département avec les ONG et les services privés (agrément, conventions, tarification sociale).
5. Politique pour personnes handicapées – Conseil supérieur des personnes handicapées – Services d'accueil de jour et/ou de nuit, de formation, d'information, de consultation, de travail, de ré-éducation, d'aide précoce et d'assistance à domicile pour personnes handicapées – Accessibilité – Service des travailleurs handicapés – Ateliers protégés.

6. Intégration des étrangers et action sociale en faveur des étrangers – Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration – Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – Foyers d'accueil pour immigrants – Conseil national pour étrangers.
7. Solidarité – Fonds national de solidarité – Assistance sociale – Domicile de secours – Surendettement – Foyers pour adultes en détresse – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Service national d'action sociale – Service social de proximité – Accompagnement social.
8. Relations avec le Centre pour l'égalité de traitement.
9. Relations avec l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand.

MINISTÈRE DES FINANCES

Attributions relevant des compétences du ministre des Finances

1. Politique et législation budgétaire – Comptabilité de l’État – Inspection générale des finances – Direction du contrôle financier.
2. Place financière – Législation bancaire et financière – Développement du secteur financier – Supervision de la place financière – Commission de surveillance du secteur financier – Commissariat aux assurances.
3. Politique et législation fiscale – Administration des contributions directes – Administration de l’enregistrement et des domaines – Administration des douanes et accises.
4. Administration du cadastre et de la topographie.
5. Participations de l’État.
6. Banque et caisse d’épargne de l’État.
7. Domaines de l’État.
8. Office du dueroire.

9. Banque mondiale – Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Banque asiatique de développement – Banque de développement du Conseil de l’Europe.
10. Budget de l’Union européenne.

Attributions relevant des compétences du ministre du Trésor

1. Trésorerie de l’État – Dette publique – Emprunts.
2. Société nationale de crédit et d’investissement.
3. Mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance de l’Union européenne.
4. Politique économique, financière et monétaire européenne et internationale.
5. Relations avec la Banque centrale européenne et la Banque centrale du Luxembourg.
6. Banque européenne d’investissement.
7. Fonds monétaire international.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

1. Politique générale en matière de rémunérations des agents de l'État.
2. Réforme de l'administration.
3. Réforme du statut du fonctionnaire de l'État.
4. Coordination de la gouvernance électronique.
5. Comité interministériel des technologies de l'information.
6. Archivage électronique, Luxtrust S.A. : implémentation technologique.
7. Statut du fonctionnaire de l'État : recrutement et examens-concours, carrière ouverte, mobilité, discipline, congés et temps partiel, représentation du personnel et délégué à l'égalité, subventions d'intérêt, contrat collectif.
8. Administration du personnel de l'État : fixation et calcul des traitements, des indemnités et des salaires; allocation et calcul des pensions, systèmes intégrés de gestion du personnel de l'État.
9. Institut national d'administration publique : coordination de la formation professionnelle des agents de l'État et des communes ; organisation de la formation initiale des stagiaires, conception, organisation et assimilation des cours de formation continue.
10. Centre des technologies de l'information de l'État.
11. Administration gouvernementale.
12. Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire.
13. Administration des services médicaux du secteur public.
14. Sécurité dans la fonction publique.
15. Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'État.
16. Conseil de discipline ; Commission des pensions.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET À LA GRANDE RÉGION

1. AFFAIRES COMMUNALES.

Administration des communes et des établissements publics relevant du secteur communal – Élections communales – Politique et coordination générale des questions de finances communales – Subventions aux communes – Contrôle financier et comptable des communes – Commissariats de district – Réorganisation territoriale – Redéfinition des structures administratives et des relations entre l'État et le secteur communal – Code des collectivités territoriales – Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux – Rapatriement.

2. AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN.

Politique générale de l'aménagement communal et du développement urbain – Assistance des communes en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre de la nouvelle loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Promotion des objectifs d'un urbanisme durable – Information et formation des acteurs de l'aménagement communal – Commission d'aménagement.

3. SERVICES DE SECOURS.

Services de secours – Administration des services de secours : organisation, administration, instruction – Protection civile – Incendie et sauvetage – Gestion des unités des services de secours – Central des secours « 112 » – Coordination en matière de secours d'urgence – Relations avec les instances internationales en matière de protection civile.

4. GESTION DE L'EAU.

Coordination de l'action gouvernementale dans l'intérêt d'une gestion durable et de la protection des ressources naturelles de l'eau – Administration de la gestion de l'eau – Fonds pour la gestion de l'eau – Coordination et orientation des mesures nécessaires à l'alimentation du pays en eau potable, y compris la protection des ressources captées à cette fin, à l'épuration des eaux usées urbaines et industrielles, à l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des cours d'eau y compris, et en concertation avec le ministère ayant dans ses compétences l'Environnement, leur renaturation – Pêche – Orientation de la politique en matière de tarification de l'eau – Maîtrise des crues et inondations, y compris l'adaptation aux changements climatiques – Relations avec les

instances internationales en matière de gestion de l'eau.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE INTÉRIEURE.

Police grand-ducale : organisation, administration, instruction et discipline – Inspection générale de la police – Relations avec les instances policières internationales – Coopération policière internationale et européenne – Ordres militaires.

6. GRANDE RÉGION.

Coopération transfrontalière – Coopération institutionnalisée de la Grande Région – Programme Interreg A « Grande Région » – Comité économique et social de la Grande Région – Maison de la Grande Région.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. Législation civile, commerciale et pénale.
2. Entraide judiciaire – Extradition – Changements de nom – Recours en grâce – Indigénat – Armes prohibées – Jeux de hasard – Paris sur épreuves sportives – Sociétés de gardiennage – Réviseurs d'entreprises – Experts judiciaires – Fondations, associations sans but lucratif – Indemnisation des victimes – Indemnisation en cas de détention préventive inopérante – Révision des procès criminels – Assistance judiciaire – Contentieux administratif.
3. Organisation judiciaire – Relations avec la magistrature, le barreau, le notariat, les huissiers de justice – Formation des magistrats – Stage judiciaire.
4. Médiation – Arbitrage.
5. Politique européenne en matière de Justice, Affaires intérieures – Coopération judiciaire et policière internationale.
6. Établissements pénitentiaires.

MINISTÈRE DU LOGEMENT

1. Politique générale du logement – Observatoire de l’habitat.
2. Législation sur le bail à loyer.
3. Aides à la pierre – Promoteurs publics : Communes, Fonds pour le développement du logement et de l’habitat, Société nationale des habitations à bon marché – Fonds d’assainissement de la Cité Syrdall.
4. Aides à la personne – Service des aides au logement – Commission en matière d’aides individuelles au logement.
5. Pacte logement – Plan sectoriel logement.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

1. Conception du système de santé: législation, organisation et structures de santé, recherche dans le domaine de la santé.
2. Professions médicales, profession de pharmacien, professions de santé.
3. Collège médical – Conseil supérieur des professions de santé.
4. Direction de la santé: promotion de la santé, médecine préventive et sociale, médecine scolaire, médecine du travail, médecine curative, médecine de l'environnement, inspection sanitaire, sécurité alimentaire, pharmacies et médicaments, radioprotection.
5. Laboratoire national de santé.
6. Services de rééducation précoce et de réadaptation fonctionnelle – Personnes malades mentales ou souffrant de maladies de la dépendance ou de problèmes médico-psycho-sociaux – Services conventionnés: ateliers thérapeutiques, foyers de jour, structures d'hébergement, centres de consultations – Services de soins.
7. Prévention et lutte contre la toxicomanie.
8. Croix-Rouge et Ligue médico-sociale – Centre hospitalier de Luxembourg – Centre hospitalier du Nord – Centre hospitalier neuropsychiatrique – Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains – Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation – Service de santé au travail multisectoriel – Centre de recherche public Santé.
9. Organisme chargé de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Législation de la sécurité sociale – Inspection générale de la Sécurité sociale ; Cellule d'évaluation et d'orientation en matière d'assurance-dépendance – Contrôle médical de la Sécurité sociale – Service des dommages de guerre corporels – Conseil arbitral et Conseil supérieur des assurances sociales – Centre commun de la Sécurité sociale – Association d'assurance contre les accidents – Caisse nationale d'assurance pension – Fonds de compensation – Caisse nationale de santé – Caisses de maladie – Mutualité des employeurs – Sociétés de secours mutuels.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

1. Droit du travail et conditions de travail – Office national de conciliation (ONC) – Inspection du travail et des mines (ITM) – Lutte contre le stress, le mobbing et le harcèlement moral et sexuel au travail – Contrôle de l'application du droit du travail, y compris en cas de détachements transfrontaliers – Lutte contre le travail illégal – Législation minière.
Comité de l'emploi (ELSAC) de l'OCDE – Conseil de l'Europe (politique du travail et de l'emploi).
2. Politique de l'emploi – Fonds pour l'emploi – Administration de l'emploi – Comité de conjoncture – Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ) – Commission spéciale de réexamen en matière d'indemnités de chômage – Commission mixte en matière de travailleurs reclassés – Coordination du plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) – Co-coordination de la politique nationale d'orientation professionnelle et de guidance tout au long de la vie – Fonds social européen – Comité de l'emploi de l'Union européenne (EMCO).
3. Travailleurs handicapés (Ateliers protégés) – Commission d'orientation et de reclassement (COR).
4. Relations avec l'organisation internationale du travail (OIT) – Dimension sociale de la mondialisation –
5. Co-coordination de la politique en matière de responsabilité sociale des entreprises.
6. Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE).
7. Chambre des salariés.
8. École supérieure du travail.

20
09

A large, semi-transparent graphic of the year '2009' is centered on the page. The number '0' is replaced by a circular emblem containing a red lion rampant, which is the coat of arms of the Government of Quebec.

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

JEAN-CLAUDE JUNCKER CSV

- Premier ministre
- Ministre d'État
- Ministre du Trésor

JEAN ASSELBORN LSAP

- Vice-Premier ministre
- Ministre des Affaires étrangères

MARIE-JOSÉE JACOBS CSV

- Ministre de la Famille et de l'Intégration
- Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

MADY DELVAUX-STEHRÉS LSAP

- Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

LUC FRIEDEN CSV

- Ministre des Finances

FRANÇOIS BILTGEN CSV

- Ministre de la Justice
- Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministre des Communications et des Médias
- Ministre des Cultes

JEANNOT KRECKÉ LSAP

- Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur

MARS DI BARTOLOMEO LSAP

- Ministre de la Santé
- Ministre de la Sécurité sociale

JEAN-MARIE HALSDORF CSV

- Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
- Ministre de la Défense

CLAUDE WISELER CSV

- Ministre du Développement durable et des Infrastructures

NICOLAS SCHMIT LSAP

- Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

OCTAVIE MODERT CSV

- Ministre de la Culture
- Ministre aux Relations avec le Parlement
- Ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre
- Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative

MARCO SCHANK CSV

- Ministre du Logement
- Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures

FRANÇOISE HETTO-GAASCH CSV

- Ministre des Classes moyennes et du Tourisme
- Ministre de l'Égalité des chances

ROMAIN SCHNEIDER LSAP

- Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Ministre des Sports
- Ministre délégué à l'Économie solidaire

JEAN-CLAUDE JUNCKER

- ▶ **PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE D'ÉTAT**
- ▶ **MINISTRE DU TRÉSOR**

Jean-Claude Juncker est né le 9 décembre 1954 à Redange-sur-Attert.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après ses études secondaires à l'internat classique de Clairefontaine en Belgique, Jean-Claude Juncker s'inscrit en 1975 à la faculté de droit de l'université de Strasbourg, où il obtient une maîtrise de droit en 1979.

En février 1980, il est assermenté comme avocat, mais en raison de son engagement politique précoce et son entrée au gouvernement, il n'exercera en fait jamais ce métier.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Un poste gouvernemental s'étant libéré en décembre 1982, le ministre des Finances de l'époque, Jacques Santer, obtient du Premier ministre Pierre Werner que le jeune Jean-Claude Juncker soit nommé secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale, deux fonctions correspondant à ses domaines politiques de prédilection.

En juin 1984, Jean-Claude Juncker est élu pour la première fois à la Chambre des députés pour le Parti chrétien-social (CSV). Il est nommé ministre du Travail, ministre délégué au Budget du premier gouvernement Jacques Santer.

En 1985, le Luxembourg exerce la présidence du Conseil des Communautés européennes et Jean-Claude Juncker préside les Conseils « Affaires sociales » et « Budget ». Cette période marque également le début de son engagement résolument pro-européen, dû à la conviction intime que seule l'intégration européenne saura garantir une paix définitive en Europe.

Après les élections législatives de juin 1989, Jean-Claude Juncker est nommé ministre des Finances, ministre du Travail, abordant ainsi une nouvelle étape de sa carrière politique.

En 1991, en tant que président en exercice du Conseil « Affaires économiques et financières », Jean-Claude Juncker devient l'un des principaux artisans du traité de



Ministère d'État
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82100
Fax : +352 22 29 55

Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82606
Fax : +352 22 19 80

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

Maastricht, notamment du volet sur l'Union économique et monétaire dont il a rédigé lui-même de larges passages. Au mois de mai de la même année, lors d'une réunion informelle des ministres des Finances des Douze à Luxembourg, les négociations au sujet de l'Union économique et monétaire aboutissent grâce à l'intervention de Jean-Claude Juncker, qui propose le concept d'*opting-out* pour le Royaume-Uni. En février 1992, il est l'un des signataires du traité de Maastricht.

En juin 1994, Jean-Claude Juncker est réélu à la Chambre des députés et garde ses fonctions de ministre des Finances, ministre du Travail. Le 20 janvier 1995, après la désignation du Premier ministre Jacques Santer comme président de la Commission européenne par le Conseil européen et sa confirmation à ce poste par le Parlement européen, Jean-Claude Juncker est nommé Premier ministre, ministre d'État. En tant que chef du gouvernement, il continue à exercer les fonctions de ministre des Finances, ministre du Travail et de l'Emploi.

À la tête du gouvernement, Jean-Claude Juncker innove en s'impliquant davantage dans la représentation du Luxembourg à l'étranger. Il effectue de nombreuses visites officielles et visites de travail à travers le monde, emmenant souvent une importante délégation économique. Sous son impulsion, les liens politiques et économiques avec de nombreux pays sont intensifiés. Une importance particulière est accordée à la coopération

au développement avec les pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Dès 2001, le Luxembourg se place parmi les cinq premiers pays les plus engagés en termes de coopération au développement, avec une aide publique au développement de plus de 0,8 % de son PIB.

Pour avoir réussi en décembre 1996 une médiation délicate entre le chancelier fédéral allemand, Helmut Kohl, et le président de la République française, Jacques Chirac, au sujet du pacte de stabilité accompagnant l'Union économique et monétaire, la presse internationale qualifie Jean-Claude Juncker de « héros de Dublin ».

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 1997 fournit à Jean-Claude Juncker l'occasion de mettre en évidence ses ambitions pour une Europe plus sociale. Le Conseil européen extraordinaire sur l'emploi, en novembre 1997, voit ainsi la naissance du « processus de Luxembourg », obligeant les États membres à soumettre annuellement un plan d'action en faveur de l'emploi et à remplir des critères quantifiés et vérifiables en termes de création d'emploi et de lutte contre le chômage.

Un mois plus tard, lors du Conseil européen de Luxembourg, l'Union européenne ouvre ses portes à l'élargissement vers l'Est. Le même sommet voit la création de l'Euro 11, le groupe informel des ministres des Finances participant à l'Union économique et monétaire, rebaptisé Eurogroupe par la suite.

Suite aux élections législatives de juin 1999, Jean-Claude Juncker est nommé Premier ministre, ministre d'État d'un gouvernement composé de représentants du CSV et du Parti démocratique (DP), qui met fin à une coalition gouvernementale de 15 ans entre le CSV et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP). Jean-Claude Juncker garde le portefeuille des Finances.

Le 31 juillet 2004, Jean-Claude Juncker est reconduit dans ses fonctions de Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances dans le gouvernement CSV-LSAP issu des élections législatives du 13 juin 2004, où il obtient un score personnel sans précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Jean-Claude Juncker est également le premier président permanent de l'Eurogroupe, qui réunit les ministres des Finances des pays membres de la zone euro.

Au premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne permet à Jean-Claude Juncker d'obtenir au Conseil européen de mars un accord sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance, accord qui ne touche pas aux principes fondamentaux du pacte. Lors de ce sommet, Jean-Claude Juncker obtient par ailleurs la relance de la stratégie de Lisbonne, dans un souci de réaffirmer les dimensions sociales et environnementales du processus.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition CSV-LSAP issu des élections du 7 juin 2009, Jean-Claude Juncker est nommé de nouveau Premier ministre, ministre d'État, ainsi que ministre du Trésor en date du 23 juillet 2009.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du CSV depuis 1974, Jean-Claude Juncker est secrétaire parlementaire du parti entre octobre 1979 et décembre 1982.

Entre janvier 1990 et février 1995, il assure également la présidence du CSV.

Gouverneur de la Banque mondiale de 1989 à 1995, Jean-Claude Juncker assume depuis la responsabilité de gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) et de gouverneur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

RIX ET DISTINCTIONS

Un certain nombre d'universités internationales ont conféré à Jean-Claude Juncker le titre de docteur *honoris causa* : la faculté de philosophie de l'université de Münster (6 juillet 2001), l'université de Bucarest (13 avril 2003), l'université Démocrite de Thrace (27 janvier 2004), l'université Robert Schuman de Strasbourg (25 octobre 2007) et l'université de Pittsburgh (10 avril 2008).

Jean-Claude Juncker s'est également vu décerner nombre de décorations internationales : il a reçu les insignes de grand officier de la Légion d'honneur par le président de la République française le 5 février 2002 et a été fait citoyen d'honneur de la ville de Trèves (« Ehrenbürger der Stadt Trier ») le 27 mai 2003.

Pour honorer son engagement pour la cause européenne, Jean-Claude Juncker s'est vu remettre une série d'importants prix politiques internationaux, dont le prestigieux prix Charlemagne d'Aix-la-Chapelle en 2006.

Le 12 mars 2007, Jean-Claude Juncker a été installé comme membre associé étranger à l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France au fauteuil laissé vacant par le décès de Léopold Sédar Senghor.

Le 16 février 2009, le Premier ministre est devenu sénateur d'honneur de l'Académie européenne des sciences et des arts.

JEAN ASSELBORN

- ▶ VICE-PREMIER MINISTRE
- ▶ MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jean Asselborn est né le 27 avril 1949 à Steinfort.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir quitté l'école à l'âge de 18 ans, Jean Asselborn reprend ses études en 1976 en suivant des cours du soir. Il obtient le diplôme de fin d'études secondaires la même année à l'Athénée de Luxembourg.

En octobre 1981, Jean Asselborn obtient une maîtrise de droit judiciaire privé à l'université Nancy II.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Jean Asselborn entre au gouvernement comme Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Jean Asselborn garde les

fonctions de Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères en date du 23 juillet 2009.

Depuis juillet 2004, Jean Asselborn représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Affaires générales et relations extérieures ».

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

En 1982, Jean Asselborn devient bourgmestre de la commune de Steinfort, poste qu'il occupe jusqu'en 2004.

De 1984 à 2004, il est membre de la Chambre des députés.

En 1989, il devient président du groupe parlementaire du LSAP. Par ailleurs, Jean Asselborn est président du parti socialiste de 1997 à 2004.

De 1999 à 2004, Jean Asselborn exerce les fonctions de vice-président de la Chambre des députés. Parallèlement à son mandat national, il est membre du Comité des



Ministère des Affaires étrangères
Hôtel Saint-Maximin
5, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Tél. : +352 247-82300
Fax : +352 22 31 44

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

régions de 1999 à 2004 et assure les fonctions de vice-président du Parti socialiste européen de 2000 à 2004.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1967, Jean Asselborn débute sa carrière professionnelle dans un laboratoire de la société Uniroyal. C'est à cette époque qu'il s'implique activement dans le mouvement syndical et est élu représentant de la section des jeunes de la Fédération des travailleurs luxembourgeois (Lëtzebuerger Aarbechterverband), précurseur de l'actuel syndicat OGB-L.

En 1968, Jean Asselborn devient fonctionnaire de l'administration communale de la Ville de Luxembourg, mais il revient à Steinfort dès 1969 pour y occuper également un poste de fonctionnaire à l'administration communale.

Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires à l'Athénée de Luxembourg, Jean Asselborn devient administrateur de l'Hôpital intercommunal de Steinfort en 1976, poste qu'il occupe jusqu'en 2004.

MARIE-JOSÉE JACOBS

- ▶ **MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION**
- ▶ **MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

Marie-Josée Jacobs est née le 22 janvier 1950 à Marnach.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à l'École privée Sainte-Anne à Ettelbruck, elle poursuit des études d'infirmière et obtient son diplôme en 1969 ainsi que celui d'infirmière-anesthésiste en 1973.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Le 9 décembre 1992, Marie-Josée Jacobs est nommée ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre déléguée aux Affaires culturelles. Ce poste lui permet de participer pleinement à l'organisation de la Ville européenne de la culture en 1995.

En 1994, Marie-Josée Jacobs se voit confier à nouveau les mêmes portefeuilles ministériels au sein du gouvernement formé par le Premier ministre Jacques Santer.

Suite à la nomination de Jacques Santer au poste de président de la Commission européenne, Marie-Josée

Jacobs est nommée ministre de la Famille, ministre de la Promotion féminine, ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la vie en date du 26 janvier 1995.

De 1999 à 2004, Marie-Josée Jacobs est ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, ministre de la Promotion féminine.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Marie-Josée Jacobs est nommée ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Marie-Josée Jacobs garde le portefeuille de ministre de la Famille et de l'Intégration et est nommée ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en date du 23 juillet 2009.

Marie-Josée Jacobs représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union



**Ministère de la Famille
et de l'Intégration**
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : +352 247-86500
Fax : +352 247-86570

**Direction de la coopération
au développement**
(Ministère des Affaires
étrangères)
Hôtel Saint-Augustin
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82302
Fax : +352 46 38 42

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

européenne dans la formation « Éducation, jeunesse et culture » pour la partie Jeunesse ainsi que dans la formation « Affaires générales et relations extérieures » pour la partie Coopération au développement.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du comité du CSV de la région Nord et des Femmes chrétiennes-sociales (CSF), Marie-Josée Jacobs est vice-présidente du CSV au niveau national de 1995 à 2006.

En 1984, elle est élue pour la première fois députée de la circonscription Nord.

De 1987 à 1992, elle est conseillère communale de la Ville de Luxembourg.

Dans le domaine syndical, elle est membre du syndicat LCGB. Entre 1980 et 1992, elle est présidente de la Section des employés privés et, entre 1981 et 1992, vice-présidente du même syndicat.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1973 à 1992, Marie-Josée Jacobs travaille comme infirmière-anesthésiste.

MADY DELVAUX-STEHRÉS

• MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mady Delvaux-Stehres est née le 11 octobre 1950 à Luxembourg-Ville.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée de jeunes filles (actuellement Lycée Hubert Clément) à Esch-sur-Alzette, Mady Delvaux-Stehres fait des études de lettres classiques à la Sorbonne.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Mady Delvaux-Stehres entre au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) de 1989 comme secrétaire d'État à la Santé, secrétaire d'État à la Sécurité sociale, secrétaire d'État à l'Éducation physique et aux Sports, secrétaire d'État à la Jeunesse. Elle y engage notamment la réforme de l'assurance maladie.

Après les élections de 1994, elle devient ministre de la Sécurité sociale, ministre des Transports, ministre des Communications, et s'occupe entre autres de la mise

en place de la nouvelle assurance dépendance. En sa qualité de ministre des Transports, elle réorganise les chemins de fer d'après les directives européennes et, en tant que ministre de la Communication, elle met en œuvre la libéralisation des services téléphoniques.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Mady Delvaux-Stehres est nommée ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition CSV-LSAP issu des élections législatives du 7 juin 2009, Mady Delvaux-Stehres garde le portefeuille de ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en date du 23 juillet 2009.

Depuis juillet 2004, Mady Delvaux-Stehres représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Éducation, jeunesse et culture » pour la partie Éducation.



Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél. : +352 247-85100
Fax : +352 247-85110

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Mady Delvaux-Stehres est d'abord active au sein des Femmes socialistes, entre au comité directeur du LSAP en 1985 et en reste membre jusqu'en 1989, lorsqu'elle est nommée au gouvernement.

En octobre 1987, elle est élue conseillère communale de la Ville de Luxembourg. En 1999, elle obtient un nouveau mandat au conseil communal.

De 1999 à 2004, Mady Delvaux-Stehres est membre de la Chambre des députés. Au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, elle est membre de la Commission de la culture et de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi). En octobre 2003, elle y devient corapporteur pour le monitoring de la Turquie.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après ses études à la Sorbonne, Mady Delvaux-Stehres est professeur au Lycée Michel Rodange à Luxembourg-Ville jusqu'en 1989.

LUC FRIEDEN

► MINISTRE DES FINANCES

Luc Frieden est né le 16 septembre 1963 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études primaires à Esch-sur-Alzette, Luc Frieden poursuit des études secondaires au Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette et à l'Athénée de Luxembourg, où il obtient le diplôme de fin d'études secondaires (section classique / sciences économiques) en 1982.

Il fait ensuite des études de droit au Centre universitaire de Luxembourg et à l'université Paris I (Panthéon Sorbonne), où il obtient une maîtrise de droit des affaires en 1986.

En 1987, il obtient un Master of Comparative Law and Legal Philosophy de l'University of Cambridge (Royaume-Uni) et, en 1988, un Master of Laws de la Harvard Law School (États-Unis). Pendant ses études à Harvard, il suit également des cours à la John F. Kennedy School of Government. Au cours de ses études postuniversitaires, il rédige un mémoire intitulé « Media newsgathering by satellites » publié en 1989 par le *Stanford Journal of International Law*.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Le 4 février 1998, à l'âge de 34 ans, Luc Frieden est nommé ministre de la Justice, ministre du Budget, ministre aux Relations avec le Parlement. Il est chargé de coordonner les travaux gouvernementaux relatifs à l'introduction de l'euro au Luxembourg.

En 1999, il est nommé de nouveau ministre du Trésor et du Budget, ministre de la Justice.

À la suite des élections législatives de juin 2004, Luc Frieden est reconduit dans ses fonctions de ministre de la Justice, en charge de l'ensemble des questions de sécurité intérieure, et de ministre du Trésor et du Budget.

De juin 2004 à février 2006, Luc Frieden est également ministre de la Défense.

Lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005, Luc Frieden préside les Conseils des ministres de la Justice, des Affaires intérieures et de la Défense.



Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82606
Fax : +352 22 19 80

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

À la suite des élections législatives du 7 juin 2009, Luc Frieden est nommé ministre des Finances en date du 23 juillet 2009.

Luc Frieden représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Affaires économiques et financières » ainsi qu'aux réunions de l'Eurogroupe.

Luc Frieden est gouverneur de la Banque mondiale depuis le 4 février 1998.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Élu une première fois député sur la liste du Parti chrétien-social (CSV) aux élections législatives du 12 juin 1994, Luc Frieden siège à la Chambre des députés de juillet 1994 à février 1998. Il y assume notamment la fonction de président de la commission des Finances et du Budget ainsi que celle de président de la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1989 à 1998, Luc Frieden est avocat au barreau de Luxembourg.

Il enseigne le droit public luxembourgeois au Centre universitaire de Luxembourg et est l'auteur de plusieurs articles sur le droit bancaire et le droit constitutionnel.

De 1981 à 1994, il commente régulièrement des sujets juridiques et de politique étrangère à la radio RTL Radio Lëtzebuerg.

Il est par ailleurs membre agrégé de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques.

FRANÇOIS BILTGEN

- ▶ **MINISTRE DE LA JUSTICE**
- ▶ **MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**
- ▶ **MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**
- ▶ **MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS**
- ▶ **MINISTRE DES CULTES**

François Biltgen est né le 28 septembre 1958 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

François Biltgen fait des études universitaires de droit à l'université de Paris. Il obtient une maîtrise de droit, un DEA de droit communautaire ainsi que le diplôme de sciences politiques à l'Institut d'études politiques à Paris.

À l'âge de 36 ans, François Biltgen reprend ses études et réussit l'examen de fin de stage judiciaire.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

De 1999 à 2004, François Biltgen est ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes, ministre aux Relations avec le Parlement, ministre délégué aux Communications.

Il fait notamment aboutir avec succès les nouvelles lois sur les relations collectives de travail et sur la liberté d'expression dans les médias.

À l'issue des élections du 13 juin 2004, François Biltgen est reconduit dans ses fonctions de ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes en date du 31 juillet 2004. Il se voit également confier les fonctions de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, François Biltgen est nommé ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias ainsi que ministre des Cultes en date du 23 juillet 2009.



Ministère de la Justice
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Tél. : +352 247-84537
Fax : +352 26 68 48 61

**Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative**
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. : +352 247-83130
Fax : +352 26 48 36 16

**Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**
18, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : +352 247-85206 (matin)
+352 247-85203 (après-midi)
Fax : +352 40 66 98

**Service des médias
et des communications**
5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél. : +352 247-82167
Fax : +352 47 56 62

**Département des cultes
(Ministère d'État)**
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82112
Fax : +352 46 17 20

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

François Biltgen représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Justice et affaires intérieures », la formation « Transports, télécommunications et énergie » pour la partie Télécommunications ainsi que dans la formation « Compétitivité » pour la partie Recherche.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

En 1983, François Biltgen succède à Jean-Claude Juncker au poste de secrétaire du groupe parlementaire du CSV.

En 1987, François Biltgen est élu au conseil communal d'Esch-sur-Alzette. En 1997, il exerce la fonction d'échevin en charge des finances et des affaires sociales.

De 1994 à 1999, François Biltgen est membre de la Chambre des députés. Il est rapporteur d'un certain nombre de projets de loi, notamment dans le domaine du droit du travail et des institutions.

Pendant cette période, François Biltgen est également l'auteur de contributions scientifiques et grand public sur un certain nombre de questions de droit.

Le 18 janvier 2003, il est élu président du CSV, fonction qu'il exerce jusqu'en 2009.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après avoir réussi l'examen de fin de stage judiciaire, François Biltgen entame une carrière d'avocat à Esch-sur-Alzette.

JEANNOT KRECKÉ

• MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Jeannot Krecké est né le 26 avril 1950 à Luxembourg-Ville.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir obtenu le diplôme de fin d'études secondaires à Luxembourg-Ville, il entame en 1969 des études universitaires à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où il obtient une licence en éducation physique et sportive.

En 1983, il décide de se réorienter professionnellement. Ses intérêts le poussent vers une reconversion en économie, en comptabilité et en fiscalité. Il suit diverses formations, notamment aux États-Unis.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Jeannot Krecké est nommé ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, ministre des Sports en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections

législatives du 7 juin 2009, Jeannot Krecké garde le portefeuille de ministre de l'Économie et du Commerce extérieur en date du 23 juillet 2009.

Depuis juillet 2004, Jeannot Krecké représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans les formations « Affaires économiques et financières » et « Compétitivité » pour les parties Marché intérieur et Industrie, ainsi que dans la formation « Transport, télécommunications et énergie » pour la partie Énergie. Il est également membre de l'Eurogroupe de juillet 2004 à juin 2009.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Jeannot Krecké devient conseiller communal de Kopstal en 1981, avant de siéger au conseil communal de la Ville de Luxembourg à partir de 1989.

Il est nommé trésorier général du LSAP en 1985 et fait partie du comité central dudit parti. Élu député en 1989, il s'implique dans les questions économiques et financières, ce qui l'amène entre autres à présider la commission de l'Économie et la commission en charge



Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : +352 247-84137
Fax : +352 46 04 48

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

du Contrôle de l'exécution budgétaire. En 1995, il est rapporteur du budget de l'État pour l'exercice 1996.

De 1997 à 2004, il assume la fonction de président du groupe parlementaire du LSAP.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

À partir de 1973, Jeannot Krecké est professeur d'enseignement secondaire, tout en assumant un poste d'assistant auprès de l'ULB jusqu'en 1976.

De 1979 à 1980, il est attaché au ministère des Sports.

Après sa réorientation professionnelle, il donne des cours en économie, en comptabilité et en fiscalité. Son intérêt poussé pour le domaine fiscal fait de lui en 1992 le coauteur d'un manuel sur la fiscalité des personnes physiques au Luxembourg, publié annuellement depuis lors. Peu après, son expertise lui vaut d'être le consultant externe des sociétés Mazars (1994-1999), Arthur Andersen (1999-2003) et Ernst & Young (2003-2004). En 1997, il rédige, à la demande du Premier ministre, un rapport sur la fraude fiscale au Luxembourg.

Motivé par des raisons familiales, il s'engage dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer et cofonde en 1987 l'Association Luxembourg Alzheimer, dont il assume la présidence jusqu'en 1997, avant de diriger la Fondation Alzheimer au Luxembourg. Ses efforts mobilisent les

énergies sur le plan européen et débouchent sur la création de l'association Alzheimer Europe, qu'il chapeaute de 1996 à 2001 et dont le bureau de coordination européen s'implante au Grand-Duché sous son impulsion.

AUTRES

Après avoir été international de football sélectionné à 19 reprises, Jeannot Krecké devient fervent navigateur. Ainsi, il fait partie de l'équipage qui gagne la course transatlantique à la voile Constitution Race en 1987. Par après, il participe à des expéditions polaires à la voile qui le conduisent jusqu'au Groenland et au Spitzberg.

MARS DI BARTOLOMEO

- ▶ **MINISTRE DE LA SANTÉ**
- ▶ **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Mars Di Bartolomeo est né le 27 juin 1952 à Dudelange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Mars Di Bartolomeo fait des études secondaires au Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections du 13 juin 2004, Mars Di Bartolomeo est nommé ministre de la Santé et de la Sécurité sociale en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Mars Di Bartolomeo garde les portefeuilles de ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale en date du 23 juillet 2009.

Depuis juillet 2004, Mars Di Bartolomeo représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres

de l'Union européenne dans la formation « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » pour la partie Santé.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

En 1984, Mars Di Bartolomeo est nommé secrétaire parlementaire du LSAP.

En 1987, il est élu au conseil communal de Dudelange. Après les élections communales d'octobre 1993, il devient bourgmestre de la commune de Dudelange, poste qu'il exerce jusqu'en 2004.

De 1989 à 2004, Mars Di Bartolomeo est membre de la Chambre des députés.

De 2000 à 2008, il remplit les fonctions de président de la circonscription Sud du LSAP et est premier président du Pro-Sud (Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région Sud) de 2000 à 2004.



Ministère de la Santé
Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg
Tél. : +352 247-85505
Fax : +352 46 79 63

Ministère de la Sécurité sociale
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : +352 247-86306
Fax : +352 247-86328

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1972 à 1984, Mars Di Bartolomeo est journaliste, puis rédacteur en chef adjoint au *Tageblatt*.

Mars Di Bartolomeo publie, en collaboration avec Jeannot Krecké, un guide fiscal.

De plus, il s'engage dans les questions sociales, s'intéresse aux problèmes de la diversification économique et s'implique dans l'animation culturelle du Bassin minier luxembourgeois et la coopération au développement.

De 1999 à 2009, Mars Di Bartolomeo est président du Centre de documentation sur les migrations humaines.

JEAN-MARIE HALSDORF

- ▶ **MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET À LA GRANDE RÉGION**
- ▶ **MINISTRE DE LA DÉFENSE**

Jean-Marie Halsdorf est né le 1^{er} février 1957 à Luxembourg-Ville.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée classique d'Echternach, Jean-Marie Halsdorf s'inscrit à l'université Louis Pasteur à Strasbourg, où il obtient le diplôme de docteur en pharmacie.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections du 13 juin 2004, Jean-Marie Halsdorf est nommé ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Jean-Marie Halsdorf est nommé ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense en date du 23 juillet 2009.

Jean-Marie Halsdorf représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Affaires générales et relations extérieures » pour la partie Défense.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Très engagé dans la politique locale, mais également dans les dossiers concernant la santé et la Sécurité sociale, Jean-Marie Halsdorf est élu conseiller communal à Pétange au 1^{er} janvier 1988. En 2000, il devient bourgmestre de la commune de Pétange.

De 2000 à 2004, Jean-Marie Halsdorf occupe le poste de secrétaire général du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises) et est membre du bureau exécutif du Pro-Sud (Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région Sud). De 2001 à 2004, il est président du comité du Syndicat intercommunal de l'Hôpital Princesse Marie-Astrid à Niederkorn.



**Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région**
19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél. : +352 247-84606
Fax : +352 22 11 25

**Direction de la défense
(Ministère des Affaires
étrangères)**
6, rue de l'Ancien Athénée
L-1144 Luxembourg
Tél. : +352 247-84606
Fax : +352 22 11 25

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

De 1994 à 2009, il est membre de la Chambre des députés de la circonscription Sud. En 2003, Jean-Marie Halsdorf est rapporteur du budget de l'État pour l'exercice 2004.

Lors de son mandat de député, Jean-Marie Halsdorf est également membre effectif de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ainsi que suppléant du Comité des régions de l'Union européenne, du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et du Conseil parlementaire interrégional.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après ses études en pharmacie, Jean-Marie Halsdorf exerce la profession de pharmacien en officine et en milieu hospitalier, notamment à la Clinique Sacré-Cœur de Luxembourg.

CLAUDE WISELER

► MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Claude Wiseler est né le 30 janvier 1960 à Luxembourg-Ville.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à l'Athénée de Luxembourg (1972-1979), Claude Wiseler s'inscrit à l'université Paris III (Sorbonne nouvelle), où il obtient une maîtrise de lettres modernes et une licence en littérature générale et comparée (1983). En 1989, il passe son doctorat à l'université de Paris-Sorbonne.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Claude Wiseler est nommé ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre des Travaux publics en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Claude Wiseler est nommé ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 23 juillet 2009.

Claude Wiseler représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Transports, télécommunications et énergie » pour la partie Transports ainsi que dans la formation « Environnement ».

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Après avoir été secrétaire général de son parti de 1995 à 2000, Claude Wiseler est élu, à la suite des élections législatives de juin 1999, député de la circonscription Centre sur la liste du CSV. À la Chambre des députés, il assume la fonction de vice-président du groupe parlementaire CSV et de vice-président de la commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

De 2000 à 2004, Claude Wiseler est échevin de la Ville de Luxembourg, responsable de l'enseignement et des affaires sociales.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1983 à 1987, Claude Wiseler enseigne les langues à l'Athénée de Luxembourg et au Lycée technique du Centre.



Ministère du Développement durable et des Infrastructures
4, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : +352 247-83306
Fax : +352 22 31 60

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

De 1987 à 1989, il est professeur-attaché au ministère de l'Éducation nationale, avant d'occuper le poste de conseiller de gouvernement au ministère de la Famille et de la Solidarité sociale ainsi qu'au ministère des Classes moyennes et du Tourisme (1989-1999).

AUTRES

Claude Wiseler est président d'honneur de la Fédération luxembourgeoise de basketball (FLBB), dont il a été le président entre 2000 et 2002.

NICOLAS SCHMIT

► MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Nicolas Schmit est né le 10 décembre 1953 à Differdange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Nicolas Schmit est docteur en sciences économiques et diplômé de l'Institut des études politiques d'Aix-en-Provence (1982). Il obtient également un DEA de relations internationales en 1978 ainsi qu'une maîtrise de lettres en 1977.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Nicolas Schmit se voit confier le poste de ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration le 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Nicolas Schmit est nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration en date du 23 juillet 2009.

Nicolas Schmit représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » pour les parties Emploi et Politiques sociales ainsi que dans la formation « Justice et affaires intérieures » pour la partie Immigration.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

De 1989 à 1990, Nicolas Schmit devient secrétaire du groupe parlementaire du LSAP.

De 1991 à 2004, il est membre du Conseil d'État.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1978 à 1979, Nicolas Schmit occupe un poste de chargé de recherche en relations économiques internationales à l'université Aix-Marseille III.

À partir de 1979, il s'occupe, en tant qu'attaché à la présidence du gouvernement luxembourgeois, des dossiers économiques.



Ministère du Travail et de l'Emploi
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : +352 247-86100
Fax : +352 247-86140

Direction de l'immigration
(Ministère des Affaires étrangères)
12-16, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Tél. : +352 247-84040
Fax : +352 22 16 08

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

En 1983, il quitte cette fonction pour celle de secrétaire de légation de la Direction politique au ministère des Affaires étrangères. De 1984 à 1989, il est chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, Jacques Poos.

De 1990 à 1992, Nicolas Schmit occupe le poste de conseiller à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Il participe aux travaux de la Conférence intergouvernementale menant au traité de Maastricht.

De 1992 à 1998, il dirige le Département des relations économiques internationales et de la coopération au ministère des Affaires étrangères.

De 1998 à 2004, il est ambassadeur représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. De 2000 à 2001, il est le représentant personnel à la Conférence intergouvernementale qui a préparé le traité de Nice. De 2002 à 2003, il représente par ailleurs le gouvernement en tant que membre suppléant aux réunions de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe.

OCTAVIE MODERT

- ▶ **MINISTRE DE LA CULTURE**
- ▶ **MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**
- ▶ **MINISTRE À LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA FONCTION PUBLIQUE ET À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**

Octavie Modert est née le 15 novembre 1966 à Grevenmacher.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée classique d'Echternach, Octavie Modert poursuit des études de droit à l'université Robert Schuman de Strasbourg, qu'elle termine par une maîtrise de droit. Elle achève sa formation postuniversitaire par un Master in European Studies de l'université de Reading (Royaume-Uni).

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Élue pour la première fois à la Chambre des députés lors des élections législatives du 13 juin 2004, Octavie Modert est nommée secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti-chrétien social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Octavie Modert est nommée ministre de la Culture, ministre aux Relations avec le Parlement, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative en date du 23 juillet 2009. Comme en 2004, elle est à nouveau le plus jeune membre du gouvernement.

Octavie Modert représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Éducation, jeunesse et culture » pour la partie Culture.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Octavie Modert occupe ou a occupé différents postes au sein des comités et plus hauts organes du CSV et de ses sous-organisations Jeunesses chrétiennes-sociales (CSJ)



Ministère de la Culture
18, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : +352 247-86606
Fax : +352 26 29 60 38

Service central de législation
Relations avec le Parlement
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : +352 247-82957
Fax : +352 46 74 58

**Ministère d'État
Comité à la simplification
administrative**
6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : +352 247-88162
Fax : +352 247-88169

**Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative**
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. : +352 247-83102
Fax : +352 247-83122

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

et Femmes chrétiennes-sociales (CSF), tant au niveau national que régional, le premier étant notamment par celui de présidente de la Jeunesse chrétienne-sociale Est.

Elle est présidente de la circonscription Est du CSV lors des élections législatives de 2009, dont elle sort la première élue de sa liste et la meilleure élue de toute la circonscription.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1992, Octavie Modert est affectée à la présidence du gouvernement et au bureau du Premier ministre.

En 1998, elle est nommée secrétaire générale du Conseil de gouvernement, étant ainsi le plus jeune titulaire et la première femme à occuper cette haute fonction. Parallèlement, elle assume la charge de chef de cabinet du Premier ministre Jean-Claude Juncker.

MARCO SCHANK

- **MINISTRE DU LOGEMENT**
- **MINISTRE DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX INFRASTRUCTURES**

Marco Schank est né le 10 octobre 1954 à Ettelbruck.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Marco Schank fait des études secondaires au Lycée classique de Diekirch et obtient le diplôme de fin d'études en 1974.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, Marco Schank fait son entrée au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) en date du 23 juillet 2009. Il y occupe les postes de ministre du Logement, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre de la Chambre des députés de 1999 à 2009, il y occupe entre autres la fonction de président

de la commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du territoire.

Au niveau communal, Marco Schank est d'abord conseiller communal (1982-1994), puis bourgmestre (1994-2009) de la commune de Heiderscheid.

Marco Schank assume entre autres la fonction de secrétaire général du CSV.

De 2000 à 2009, il occupe la fonction de président de l'Office national du tourisme (ONT).



Ministère du Logement
6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : +352 247-84812
Fax : +352 247-84840

Département de l'environnement
(Ministère du Développement durable et des Infrastructures)
18, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : +352 247-86806
Fax : +352 29 40 79

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

FRANÇOISE HETTO-GAASCH

- ▶ **MINISTRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME**
- ▶ **MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Françoise Hetto-Gaasch est née le 21 mai 1960 à Dudelange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée Michel Rodange à Luxembourg-Ville, Françoise Hetto-Gaasch obtient le diplôme d'éducatrice graduée à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques (ISERP) à Walferdange.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, Françoise Hetto-Gaasch fait son entrée au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) en date du 23 juillet 2009. Elle y occupe les postes de ministre des Classes moyennes et du Tourisme, ministre de l'Égalité des chances.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre de la Chambre des députés de 2004 à 2009, Françoise Hetto-Gaasch occupe entre autres la fonction

de vice-présidente de la commission de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Au niveau communal, Françoise Hetto-Gaasch est d'abord conseillère (1999-2005) et échevine (2005-2007), puis bourgmestre (2007-2009) de la commune de Junglinster.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1981 à 1993, Françoise Hetto-Gaasch est éducatrice graduée et chef de groupe à la Fondation de Colnet d'Huart / Croix-Rouge.

Elle est également animatrice à la radio et à la télévision de 1993 à 2004.



Ministère des Classes moyennes et du Tourisme
6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : +352 247-84700
Fax : +352 46 11 87

Ministère de l'Égalité des chances
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : +352 247-85814 (matin)
+352 247-85824 (après-midi)
Fax : +352 24 18 86

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

ROMAIN SCHNEIDER

- › **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**
- › **MINISTRE DES SPORTS**
- › **MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

Romain Schneider est né le 15 avril 1962 à Wiltz.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Romain Schneider fait des études secondaires au Lycée du Nord à Wiltz.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, Romain Schneider fait son entrée au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) en date du 23 juillet 2009. Il y occupe les postes de ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Sports, ministre délégué à l'Économie solidaire.

Romain Schneider représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Agriculture et pêche ».

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 1981, Romain Schneider en devient le secrétaire général en 2004.

Élu pour cinq ans à la Chambre des députés en 2004, Romain Schneider s'occupe tout particulièrement des questions touchant à l'emploi, à l'environnement, à l'agriculture, à la santé et à la Sécurité sociale.

Au niveau communal, Romain Schneider est d'abord conseiller (1994-1999), puis bourgmestre de la commune de Wiltz (2000-2009).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Avant de devenir député en juillet 2004, Romain Schneider est fonctionnaire auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM) à partir de 1980 et préposé de l'Agence Wiltz de l'ADEM à partir de 1989.



Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82500
Fax : +352 46 40 27

Département ministériel des sports
(Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)
66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : +352 247-83401
Fax : +352 247-83440

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : +352 247-84137
Fax : +352 46 04 48

Annuaire des sites publics
www.etat.lu

AUTRES

Le sport est également un domaine qui lui tient à cœur. Joueur, puis président durant de longues années du FC Wiltz 71, Romain Schneider pratique aujourd'hui le cyclisme de loisir.

IMPRESSUM

ÉDITEUR

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82181
Fax : (+352) 47 02 85
E-mail : edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

CRÉDIT PHOTO

SIP/Charles Caratini (p. 5)
SIP/Eric Chenal

LAYOUT

Bizart

IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

Septembre 2009

ISBN 978-2-87999-194-8



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse